

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2025/05 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 10 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 3 février 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Thibaut Bécourt, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Fabienne Croze à Christian Roux, Marc Rochas à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini. Véronique Ménéghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE » - ANNEE 2025

Le Président rappelle que le Trièves a été habilité le 11 octobre 2022 pour l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée jusqu'au 30 juin 2026. Il est proposé de renouveler l'adhésion de la communauté de communes à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) pour l'année 2025.

Adhérer à TZCLD c'est construire ensemble la 3e étape qui mettra en œuvre le droit à l'emploi sur tous les territoires volontaires, lui donner les moyens d'appuyer les territoires expérimentaux dans la mise en œuvre du projet, participer à la vie associative et aux orientations choisies au sein du conseil d'administration dans le collège des territoires.

Coût de l'adhésion annuelle à l'association nationale TZCLD : **1000 euros**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes du Trièves à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour l'année 2025
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président, à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 10 février 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/2/25 et de sa publication le 17/2/25